Image not found or type unknown

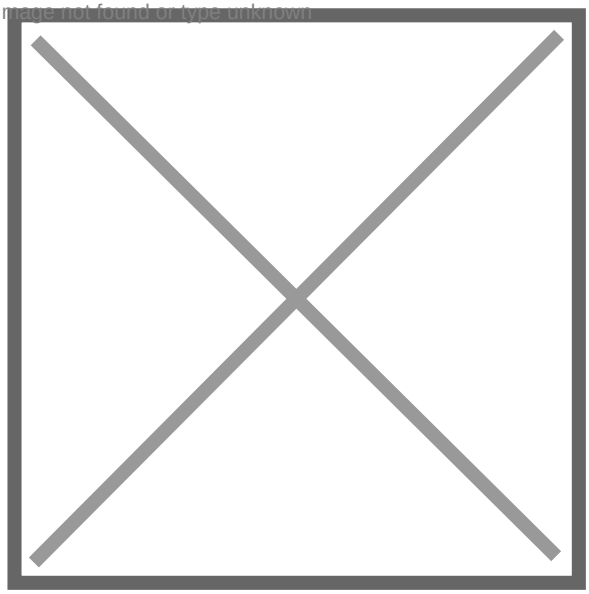

Recalcule de charges improbable

Par **laura22**, le **22/07/2014** à **17:16**

Bonjour ,
Je viens vers vous car je suis la locataire d'un appartement à Tournai en belgique , et mon propriétaire me réclame 630€ pour deux mois de consommation d'électricité. En effet pendant ces deux mois j'étais branchée sur son compteur (celui de son atelier) car je n'avais pas encore de compteur individuel. Je n'étais pas présente lors du relevé du compteur que se soit à mon arrivée ou lorsqu'il m'a relancer sur l'autre compteur, je n'ai rien signé. Je trouve que c'est une somme énorme , tout au plus je lui dois 200€ , et je suis étudiante . Je souhaitais savoir si il était dans ces droits? que puis-je faire ? Si je ne paie pas , je sais qu'il ne voudra pas me rendre ma garantie locative , qui s'élève a tout de même 1000€ . Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **22/07/2014** à **17:32**

Bonjour,
Vous êtes sur un forum français et les bénévoles qui répondent le font en droit français.
Espérons pour vous qu'un juriste belge passera par là...

Par **laura22**, le **22/07/2014** à **17:51**

Merci , oui j'ai vu après l'envoie de mon message que ce forum porte uniquement sur le droit Français. Mais les lois ont presque toujours les mêmes qu'en France. Alors on ne sait jamais , si un juriste Belge passe par la comme vous dites ou même un juriste Français qui peut me

donner une première piste n'hésitez pas. Merci

Par **moisse**, le **22/07/2014** à **23:02**

En France vous seriez des plus tranquille, la revente d'énergie étant interdite, pas de compteur donc pas de facture.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés